



missillac-solidaire-ecologique-citoyenne.overblog.com

Association Missillac Solidaire Écologique et Citoyenne et ses élus municipaux et communautaires

Président : Joël COCARD 3 route de La Roche Bernard 44780 MISSILLAC

Elus de la commune de MISSILLAC : Claudine GUILLET, Soasig CHOCUN, Marcel LE BRONZE

Elue communautaire : Claudine GUILLET.

Intervention concernant l'extension de l'élevage porcin au GAEC du Pas de La Roche, **sis au 5 Les Tréaux 44530 SAINT-GILDAS DES BOIS**, à proximité de la commune de **MISSILLAC** et sur le territoire de la Communauté de Communes de **PONTCHÂTEAU – SAINT-GILDAS DES BOIS**.

Préambule : Et sur le plan sanitaire ? Chacun sait, depuis la pandémie de Corona virus, que l'élevage intensif est un risque majeur pour la santé mondiale. Les aberrations que sont les « fermes usines » et autres concentrations massives d'animaux enfermés sont responsables de maladies, de mutations de virus, de résistances bactériennes ... Et évidemment, ces épidémies animales franchissent parfois la barrière inter espèces, et atteignent l'être humain. Ce type de projets provoque un déséquilibre de tout l'écosystème, lié à plusieurs pandémies récentes, H1N1, SRAS, Mers-CoV, H5N1, H7N9... Depuis 50 ans ce sont plus 350 nouveaux virus qui sont apparus.

Introduction :

MSEC est une association politique de réflexion, de proposition et de soutien à ses élus concernant les questions politiques, sociales et environnementales sur la **commune de MISSILLAC** et sur le territoire de la **Communauté de Communes de PONTCHÂTEAU/SAINT-GILDAS DES BOIS**

Nous intervenons pour souligner les trois grands points de doute sur ce projet de doublement des capacités de production de ce GAEC : **l'Eau** et les risques de pollution, **La Pollution Routière**, le **Modèle Agricole**.

A- l'Eau

1. Le GAEC du Pas de la Roche, situé à l'est de la commune de Saint Gildas des Bois, est à proximité immédiate (45 m) du ruisseau du Pas de la Roche et de Tréaux et l'ensemble, épandage compris, est au milieu d'un réseau hydrographique dense, comme le nomme elle-même la demande de permis de construire : l'étang de la Roche Hervé sur la commune de MISSILLAC (étang qui communique avec Celui du gué aux Biches), ensuite le ruisseau du gué au Biches, plus au sud, les ruisseaux de Cul Baigné, de la Charrière Géant .. L'ensemble se rejoignant diversement par les canaux (canal de la fleur, canal de la curée...) sur la commune de DRÉFFÉAC pour rejoindre et former le Brivet (sa source) sur la commune de SAINTE ANNE SUR BRIVET.

Nous craignons donc fortement une dégradation de l'eau sur le secteur, soit par ruissellement soit par épandage (sur 400 Ha pour le seul bassin du Brivet) dû à l'augmentation de production.

Sur le sujet de l'épandage, nous notons **un point très négatif** : Pour masquer la puanteur du lisier, un produit chimique « déodorant », le D-ODORFAC, serait ajouté. Sauf que ce produit serait lui aussi dangereux, avec des composants allergisants (**5 sur 6 sont allergisants et le sixième perturbateur endocrinien**), dont l'un est interdit aux Etats-Unis et toxique pour la santé, notamment chez les femmes enceintes.

2. Le lien de ces étangs, ruisseaux, rus, (qui font partie du bassin versant du Brivet), avec la Brière puis l'océan à Trignac et Saint Nazaire renforce nos craintes. La prolifération des algues vertes en Bretagne n'est pas, nous le savons, un problème naturel mais bien le fruit des rejets de l'activité humaine. La seule manière de réduire la prolifération est de réduire les nitrates et en améliorant la qualité de l'eau, ce qui n'est pas le cas de ce projet qui voit la quantité de produit azoté augmenter. La dégrader c'est créer et accélérer la prolifération. Nous avons un de nos adhérents qui a déjà pu constater l'arrivée d'algues vertes sur le rivage de la Presqu'île Guérandaise.
3. Les risques de **pollution accidentelle** ne sont aussi surtout pas à négliger, notamment avec la proximité immédiate du ruisseau du Pas de la Roche et de Tréaux (45m) et aussi en tenant simplement compte de l'actualité dans ce domaine concernant plus particulièrement les élevages intensifs de porcs : nous joignons au dossier **3 pièces d'actualité récentes** sur ce sujet des pollutions accidentelles.
4. Ce mode intensif de production est plus « gourmand en eau ». L'augmentation du pompage (+ 89%) de la nappe phréatique nous fait craindre des déséquilibres de la nappe. Nous notons justement que concernant le forage il est indiqué une prévision théorique de 8500 m³ qui pas très éloignée des 10 000 m³ qui leur imposeraient un suivi du puisage. Mais en plus s'ajoute la possibilité de tirer dans le circuit des eaux potables. Des informations inquiétantes.

B- Pollution Routière

- 1- Nous exprimons clairement des doutes sur l'intérêt environnemental de la méthanisation, pour produire un gaz qui par nature est producteur de CO₂, et qui amène un accroissement du trafic routier avec des gros porteurs (38T).
- 2- le méthaniseur est dans les Côtes d'Armor, 1 rotation des 38T toutes les deux 2 semaines entre les départements 44 et 22
- 3- Avec ce rajout, le projet augmente la quantité de poids lourds sur les routes, à partir de l'existant, on passe de 277 actuel à 382 transports par an selon le prévisionnel du projet

C- Modèle agricole contestable

- 1- Concentration et maladies : ce système est accusé d'être la source principale des nombreuses pandémies apparues depuis plus de 20 ans
- 2- La Concentration n'est pas compatible avec le bien-être animal
- 3- La Concentration n'est pas compatible avec la qualité de production

Pièces Jointes : ANNEXES